



Le 26 OCT. 2021

ÉTABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL
Bâtiment Askia
11 rue Henri Farman
BP748
94398 Orly aérogare cedex

Monsieur Stéphane de Fay
Directeur Général
EPA ORSA
2 avenue Jean Jaurès
94600 CHOISY LE ROI

Nos réf. : 2021-10-18 – DTE / PU / AMP / ZA / DP / VB - D2102538
Affaire suivie par : Pascale Dauphin
Pascale.dauphin@grandorlyseinebievre.fr
Tél : 01 78 18 28 16 // 07 76 06 52 10

Objet : Validation du projet de Programme des Equipements Publics de la ZAC intercommunale du SENIA.

Monsieur le Directeur Général,

Le conseil d'administration de l'EPA ORSA délibèrera sur le dossier de création/réalisation de la ZAC du SENIA et sur son programme des équipements publics le 24 novembre prochain.

Le projet urbain du SENIA prévoit la réalisation d'équipements publics à l'intérieur du périmètre de la ZAC, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA ORSA, et plus particulièrement des travaux de redimensionnement et de création de réseaux d'assainissement destinés à nous être remis en gestion.

Conformément à l'article R*311-7 du code de l'urbanisme, et dans le cadre de l'instruction du dossier de réalisation par les services de l'Etat, je vous confirme l'accord de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre sur le principe de la réalisation par l'EPA ORSA des réseaux d'assainissement à l'intérieur du périmètre de la ZAC et de leur incorporation future dans le patrimoine de l'EPT.

Le conseil territorial délibèrera lors d'une de ses prochaines sessions sur le dossier de création/réalisation de la ZAC intercommunale du SENIA et sur son programme des équipements publics.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Président